



Consommation résidentielle

La Stratégie d'économie d'eau potable québécoise 2019-2025 mise en place par le MAMH, permet de distinguer la consommation résidentielle et la consommation non résidentielle.

La mesure de la consommation des immeubles non résidentiels et l'estimation de la consommation résidentielle permettent de mieux estimer les pertes d'eau réelles (PER) dans les réseaux de distribution. Ainsi ce nouvel indicateur précise les bilans d'eau et encourage la réduction de la consommation d'eau par les citoyens.



L'objectif qui se rattache à la consommation résidentielle fixé par la Stratégie 2019-2025, est d'atteindre une consommation égale ou inférieure à la moyenne ontarienne ou canadienne, selon les municipalités.



La mesure de la consommation résidentielle peut se faire de **2** manières différentes selon les municipalités :

1

Pour les municipalités possédant des compteurs d'eau : mesure directe de la consommation

2

Pour les municipalités sans compteurs d'eau : évaluer la consommation d'eau autorisée



Consommation autorisée

Consommation mesurée facturée

Nulle si aucun compteur n'est installé

Consommation non mesurée facturée

Estimation de la consommation non mesurée et facturée = Eau distribuée - Pertes d'eau (réelles + apparentes) - Consommation non mesurée non facturée

Consommation mesurée non facturée

Nulle si aucun compteur n'est installé

Consommation non mesurée non facturée

Protection incendie, rinçage des réseaux, usages municipaux (1,25% de l'eau distribuée)

Stratégie québécoise d'économie d'eau potable - Horizon 2019-2025